

## LA FEMME INCARCEREE

Le Code de procédure pénale ne prévoit pas de régime de détention spécifique pour les femmes, à l'exception des articles sur la présence des enfants de moins de 18 mois auprès de leur mère incarcérée. Les femmes détenues se voient appliquer la même réglementation que les hommes.

Les femmes représentent 3,8 % de la population carcérale. Elles sont réparties dans 63 établissements pénitentiaires, dont 6 sont spécialement prévus pour elles : 3 maisons d'arrêt à Fleury-Mérogis, Rennes et Versailles et 3 établissements pour peines à Rennes, Bapaume et Joux la Ville.

Les femmes incarcérées sont majoritairement des mères de famille : 76 % d'entre elles ont eu au moins un enfant.

Dans l'univers carcéral, la femme est loin d'être la moitié du ciel... En France, elles sont 2 275, pour presque 60 000 hommes, soit 3,7 %. Un chiffre stable, à l'image du paysage mondial. En Europe, ce sont l'Espagne et le Portugal qui embastillent le plus les femmes (9 % et 10 %), très au-dessus de la moyenne qui reste celle de la France. Des données qui ne semblent pourtant pas piquer la curiosité. Le nombre de travaux et de recherches sur le sujet est assez restreint

Soixante-trois établissements pénitentiaires sur cent quatre-vingt-six peuvent recevoir des femmes. Quatre maisons d'arrêt, Fleury-Mérogis, Fresnes, Rennes et Versailles, et trois centres de détention, Rennes, Bapaume et Joux-la-Ville - sur des critères d'identification parfois flous, les maisons d'arrêt abritant souvent des femmes condamnées -, sont situés dans la moitié nord de la France, ce qui pose des problèmes considérables de maintien des liens avec les proches. « Les coûts en train, taxi, hôtel rendent les visites inaccessibles aux familles, alors que les femmes pâtissent déjà de situations d'abandon décuplées », constate Geneviève, visiteuse bénévole en région.

Les autres établissements constituent des annexes au sein des établissements pour hommes, où le faible nombre de femmes autorise toutes les absences de formations, de services et d'activités. Il n'existe pas de quartiers différenciés pour les mineures, et seulement vingt-cinq établissements sont équipés pour recevoir les mères et leurs enfants - qu'elles peuvent garder avec elles jusqu'à dix-huit mois. Une cinquantaine de mères incarcérées donnent la vie chaque année.

Les infractions pour lesquelles les femmes sont condamnées sont pourtant révélatrices de leur condition : elles sont surreprésentées dans les contentieux familiaux et économiques, et sous-représentées dans les infractions à caractère violent. Selon la photographe Jane Evelyn Atwood, qui a travaillé depuis 1989 sur l'incarcération féminine en Europe, en Russie, aux Etats-Unis(7), « si les femmes en prison sont plus nombreuses aujourd'hui, c'est parce que les lois concernant la drogue ont été modifiées et que la politique pénale a changé ; 89 % des femmes sont enfermées pour des délits non violents, chèques sans provision, vols de chéquiers, fausses cartes de crédit, usage ou vente de stupéfiants. Presque toujours, les premiers délits sont liés à la drogue, et de plus en plus de femmes sont arrêtées et condamnées pour ces motifs ».

Les femmes emprisonnées sont jeunes : une sur quatre a moins de 25ans et une sur deux moins de 30ans. Elles ont été très fortement marquées par des bouleversements dans leur milieu d'origine : décès, séparations, divorces, placements ou situations d'alcoolisme et de violence. 20 % d'entre elles sont illettrées et 50 % ont un niveau d'instruction primaire, selon l'Observatoire international des

prisons. Un grand nombre ont été suivies pour troubles psychiatriques avant leur incarcération. Elles sont plus nombreuses que les hommes à prendre - et se voir proposer - des psychotropes : 45 % contre 18 %.

Pour elles, le sentiment de honte et de culpabilité lié à la détention est plus intense, le corps devient le premier lieu d'expression de la plainte : elles somatisent, tombent malades, connaissent des troubles alimentaires ou digestifs. Elles n'ont plus de règles, parfois durant toute leur détention. La question de la violence se pose davantage pour elles-mêmes que pour les autres. Les états de prostration ou de dépression grave, les taux de suicide ou d'automutilation sont très élevés. Une centaine de suicides sont annuellement répertoriés par l'administration pénitentiaire, un chiffre en augmentation constante, deux fois plus important qu'il y a quinze ans. Dans certains établissements, les tentatives de suicide sont souvent sanctionnées de mises au mitard, provoquant désespoir et récidives, amplifiant ce qui est déjà vécu comme une véritable torture mentale.

En cherchant à mettre des visages et des histoires sur ces femmes en prison, on découvre qu'elles sont moins nombreuses que les hommes, mais plus nombreuses que jamais. La durée moyenne des détentions, dans leur ensemble, a progressé de 50 % en quinze ans, et le taux de récidive reste à un niveau record - environ 70 %. La prison fonctionne comme un simple instrument de gestion des inégalités et entraîne une rupture toujours plus grande des liens sociaux. Elle est « privation de liberté mais aussi d'humanité », comme l'indiquait déjà le rapport du Sénat et de l'Assemblée Nationale du 5 juillet 2000 s'alarmant du « nombre important de personnes n'ayant pas leur place en prison : toxicomanes, malades "psy", étrangers en situation irrégulière, personnes très âgées ou malades en phase terminale, jeunes majeurs, prévenus... ».

Alors que les biens de consommation leur sont inaccessibles et étalés avec toujours plus d'ostentation, comment imaginer que, cloîtrées durant des mois ou des années, dans une passivité constante, des femmes qui ont fui dans la transgression leurs difficultés à exister, leurs blessures affectives et leur absence de perspectives sociales vont être rendues à la société dans de nouvelles dispositions ?